



EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER

Séance publique du LUNDI 29 JANVIER 2024 à 8h30

Date de convocation : 23 janvier 2024

Délibération
N°B2024_01

Membres en exercice :	21
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, CESAR Jean-Paul, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, HERAS Guillaume, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel

EXCUSES : GOUIRY Catherine, PARRA Eric	EXCUSES AVEC PROCURATION : BELART Xavier, HERNANDEZ Joël
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (jusqu'à la délibération B2024_08)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : EAU – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la continuité du poste d'Animateur Protection de la ressource en eau, pour l'année 2024

L'un des objectifs du Grand Narbonne est de sécuriser et préserver les ressources en eau afin de garantir une eau de qualité destinée à la consommation de ses abonnés.

Un équivalent temps plein est dédié à cette animation (60% Violaine Pensec et 40 % Laura Verger), pour assurer une stratégie d'amélioration de la qualité des ressources par le pilotage de démarches locales basées sur la concertation avec les communes et les acteurs locaux.

Ces démarches concernent notamment les territoires :

- Des Aires d'Alimentation des Captages d'Amayet sur Sigean, de Granel sur Sallèles d'Aude,
- Du champ captant de Moussoulens alimentant Narbonne, Armissan, Vinassan, Salles d'Aude et Fleury d'Aude,
- Des captages de Mailloles et Croix Blanche desservant Montredon des Corbières, Moussan, Névian, Raissac d'Aude et Villedaigne.

Dans le cadre de ces différentes missions, l'animateur est le garant de la mise en œuvre des démarches réglementaires et des mesures d'application et de protection qui en découlent.

Pour l'année 2024, l'enveloppe financière liée à cette mission est estimée à 65 612 €.

Cette démarche fait partie du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Il convient donc de solliciter cette dernière pour participer financièrement à la poursuite de cette action.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De prendre acte du montant de la mission pour la protection de la ressource en eau estimée à 65 612 € pour l'année 2024,
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- De prendre acte que l'opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission
en** **Sous-Préfecture**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

**le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).